



PRÉFIGURATION EN
CLASSE PRÉPARATOIRE À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
(C.P.E.S.)

MUSIQUE

ACCOMPAGNEMENT

LIVRET D'INFORMATION

MODALITÉS D'INSCRIPTION, DE RECRUTEMENT, D'ADMISSION

Ce document est susceptible d'évoluer, merci de prendre connaissance de la version mise à jour
sur le site internet du CRR

ACCOMPAGNEMENT

➤ Inscriptions

Les candidatures s'effectuent en ligne via le site du Conservatoire, à compter de la mi-janvier pour l'année scolaire à venir.

➤ Conditions d'admission

L'admission se fait sur concours selon des modalités définies dans le règlement des études des disciplines concernées consultable et téléchargeable sur le site du Conservatoire.

Pour toute situation dérogatoire, une commission d'équivalence de niveau statuera sur la recevabilité de la candidature.

Après s'être pré-inscrit en ligne, le candidat sera invité à détailler son parcours, ses connaissances, son projet dans un dossier spécifique qui lui sera envoyé par mail.

➤ Modalités du concours d'entrée

Ce concours comporte des épreuves de formation musicale, d'admissibilité et des épreuves d'admission.

1- Épreuves de formation musicale permettant d'évaluer les capacités d'écoute et d'analyse du candidat.

Les candidats ayant validé un certificat de fin d'études en formation musicale peuvent être dispensés des épreuves ; ils doivent, dans ce cas, fournir une attestation de récompense (certificat de fin d'études en formation musicale) à l'adresse CRR_scolarite@mairie-toulouse.fr, ou à défaut, se présenter à l'évaluation de formation musicale.

2- Épreuves d'admissibilité :

- Programme soliste au choix d'une durée de 10 minutes maximum
- Déchiffrage avec mise en loge, en accompagnement d'un instrumentiste ou d'un chanteur
- Transposition avec mise en loge d'un lied ou d'une mélodie au ton supérieur ou inférieur, ou à la tierce majeure supérieure ou inférieure, ou à la tierce mineure supérieure ou inférieure

3- Épreuves d'admission :

- Déchiffrage soliste avec mise en loge
- Réduction d'orchestre avec mise en loge de style classique
- Entretien du candidat avec le jury d'une durée de 10 minutes portant sur son parcours antérieur, sa motivation, son projet et sa disponibilité à suivre des classes préparatoires.

➤ Informations complémentaires

La durée des mises en loge est choisie en fonction de la durée des épreuves.

Un piano est mis à disposition pendant les mises en loge.